

Benoit Boissinot
Membre du collectif Regards Citoyens

A Paris, le 16 décembre 2009

██████████
69██████ Lyon

contact@regardscitoyens.org

<http://www.regardscitoyens.org/>

À l'attention de Monsieur le Président Larcher,

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs

Monsieur le Président Larcher,

Lors de la séance du 14 décembre 2009, le scrutin n°107 a fait l'objet d'une polémique au sein de votre assemblée. Notre collectif Regards Citoyens cherche à apporter plus de visibilité aux institutions démocratiques et à vulgariser, auprès du grand public, leur fonctionnement. Afin d'éclairer nos concitoyens sur les conditions de cet évènement, je me permets de vous solliciter au nom de ce collectif afin de disposer de plus amples informations sur le déroulement de ce scrutin.

Si j'en crois l'alinéa 2 de l'article 64 du règlement du Sénat, « *Pour être valable, la délégation doit être notifiée au Président du Sénat avant l'ouverture du scrutin ou du premier des scrutins auxquels l'intéressé ne peut prendre part* ». Pourriez-vous me faire part des demandes de délégation que vous aviez reçues pour ce scrutin ?

L'article 63 du même règlement encadre par ailleurs de manière relativement stricte les conditions de telles délégations de vote. Pourriez-vous nous faire parvenir de la même façon, pour chaque sénateur ayant sollicité une délégation, les alinéas du dit article correspondant à sa demande ?

Ces informations nous permettront de lever le doute qui pèse sur ce vote et ainsi pouvoir rassurer les citoyens français sur la conformité de ce scrutin au regard du règlement de votre assemblée et de la constitution.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression cordiale de mes meilleurs sentiments.

